

1321 Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)

Autres noms : Murin à oreilles échancrées, Murin émarginé



Classification : Mammifères, Chiroptères, Rhinolophidés

Statuts de protection :

Annexe II et IV de la Directive Habitats

Annexe II de la Convention de Bonn

Annexe II de la Convention de Berne

Article 2 de la Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de protection (2007)

Espèce vulnérable de la Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2009)

DESCRIPTION DE L'ESPECE

Description de l'espèce

Morphologie : L'échancrure de son oreille est caractéristique. Son pelage est épais et laineux, gris-brun ou gris fumé, plus ou moins teinté de roux sur le dos, gris-blanc à blanc-jaunâtre sur le ventre. Son envergure est d'environ 23 cm.

Alimentation : Son régime est unique parmi les chiroptères d'Europe et démontre une spécialisation importante de l'espèce : elle consomme principalement des diptères et des arachnides.

Reproduction : Habituellement, les femelles mettent bas de la mi-juin à la fin juillet. Ce qui est relativement tardif comparé à la majorité des autres espèces européennes.

Répartition

Aire naturelle : L'espèce est présente du Maghreb au sud de la Hollande et jusqu'en Ukraine et aux Balkans.

France : L'espèce est connue dans toute la France, avec toutefois des densités très variables en fonction des régions. De plus, de grandes disparités apparaissent entre les effectifs connus en hiver et en été. En Ardèche, l'espèce semblait commune à la fin des années 50. Depuis, elle est en disparition progressive.

Site : Aucune donnée ne nous a été indiquée à propos de cette espèce sur le site mais sa présence reste très

Etat de conservation

En Europe, l'espèce est peu abondante avec des densités très variables. En limite de répartition, son statut peut être préoccupant et les effectifs sont parfois en régression nette.

L'UICN considère que sa protection est une préoccupation mineure.

En France, des comptages en période hivernale montrent une lente mais constante progression des effectifs depuis 1990. Mais cette dynamique reste variable selon la richesse biologique des milieux.

DESCRIPTION DE SA NICHE ECOLOGIQUE

Description de l'habitat de l'espèce

Il chasse dans des terrains très variés entrecoupés de zones humides : forêts (principalement de feuillus), bocage, milieux péri-urbains avec jardins et parcs.

Il hiberne dans de vastes cavités naturelles ou artificielles.

Espèce peu *lucifuge*, les colonies de mise bas acceptent une lumière faible dans leur gîte. Elles gîtes aussi bien dans des cavités souterraines que dans des combles chauds, des greniers de maisons, des préaux d'écoles...

Exigences écologiques

Ses exigences écologiques semblent plus plastiques qu'il n'était suspecté.

Toutefois, la présence de zones humides semble être un élément essentiel à sa survie.

Gîtes d'hibernation : obscurité totale, température jusqu'à 12°C, hygrométrie proche de la saturation et ventilation très faible à nulle.

Gîte de mise bas : le bruit ou la lumière ne semble pas affecter les colonies de mise bas.

Etat de conservation

Les grottes habitées par cette espèce sont peu fréquentées par l'homme.

INTERACTIONS AVEC L'HOMME

Les habitats de l'espèce sont peu fréquentés par l'homme

FACTEUR D'EVOLUTION

	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable
Facteurs naturels		
Facteurs humains	Fermeture des sites souterrains Disparition de gîtes de reproduction en bâti pour cause de rénovation de combles, de traitement de charpente, et les perturbations à l'époque de la mise bas Extension de la monoculture et la disparition de l'élevage extensif engendre une diminution de ses terrains de chasse et de ses proies.	Les grottes habitées par l'espèce sont peu fréquentées par l'homme

PROPOSITION DE MESURES DE GESTION

Propositions de gestion de l'espèce

- Evaluer de la fréquentation des sites par l'espèce. Cet inventaire permettra d'évaluer les menaces et de définir les zones prioritaires sur lesquelles des mesures conservatoires seront à mettre en œuvre rapidement.
- Sensibiliser le public.

Propositions de gestion de l'habitat de l'espèce

- Rechercher des sites de reproduction, d'hibernation. Ces inventaires permettront d'évaluer les menaces et de définir les zones prioritaires sur lesquelles des mesures conservatoires seront à mettre en œuvre rapidement.
- Protéger et entretenir les gîtes, les terrains de chasse et les corridors boisés.
- Sensibiliser le public.

Principaux acteurs concernés

Il s'agit des usagers des grottes (propriétaires, touristes...) et des usagers des gîtes, terrains de chasse et corridors boisés de déplacement (propriétaires, exploitants forestiers...).